

Under the Paperwork Reduction Act of 1995, no persons are required to respond to a collection of information unless it contains a valid OMB control number.

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
| <p>DÉCLARATION DE DEMANDE DE BREVET D'INVENTION OU DE BREVET DE CONCEPTION (37 CFR 1.63) DECLARATION FOR UTILITY OR DESIGN PATENT APPLICATION (37 CFR 1.63)</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Déclaration soumise avec dépôt initial Declaration Submitted With Initial Filing </p> <p style="text-align: center;"> OU OR </p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Déclaration soumise après dépôt initial (surcharge exigée (Par l'article 37 CFR 1.16(f)) Declaration Submitted After Initial Filing (surcharge (37 CFR 1.16(f)) required) </p> | Numéro de registre de l'avocat Attorney Docket Number | |
| | Nom de l'inventeur First Named Inventor | |
| | COMPLETER SI CONNU COMPLETE IF KNOWN | |
| | Numéro de demande Application Number | |
| | Date de dépôt Filing Date | |
| | Domaine artistique Art Unit | |
| | | Nom de l'examineur Examiner Name |

Je déclare par la présente que : (1) la résidence, l'adresse postale et la nationalité de chaque inventeur correspondent aux informations indiquées ci-dessous, après leur nom ; et (2) je confirme l'identité du ou des inventeur(s) nommés ci-dessous et je confirme également que l'inventeur mentionné ci-dessus est l'inventeur à l'origine d'une invention pour laquelle un brevet est déposé et intitulée :

I hereby declare that: (1) Each inventor's residence, mailing address, and citizenship are as stated below next to their name; and (2) I believe the inventor(s) named below to be the original and first inventor(s) of the subject matter which is claimed and for which a patent is sought on the invention titled:

*Titre de l'invention
 (Title of the Invention)*

dont je suis à l'origine de la demande ou de l'autorisation
 the application of which was made or was authorized to be made by me and

a été jointe à ce document
 is attached hereto

OU
 OR

a été déposée le (JJ/MM/AAAA) _____ sous le numéro suivant (numéro de demande américain ou numéro de demande international PCT _____ et a été amendée le (JJ/MM/AAAA) _____ (le cas échéant).
 was filed on (MM/DD/YYYY) _____ as United States Application Number or PCT International Application Number _____ and was amended on (MM/DD/YYYY) _____ (if applicable).

Je déclare par la présente avoir examiné et compris le contenu de la demande identifiée ci-dessus, dont les revendications, en cas de modification par un amendement à la date figurant ci-dessus.

I hereby state that I have reviewed and understand the contents of the above identified application, including the claims, as amended by any amendment specifically referred to above.

Je reconnais devoir divulguer certaines informations nécessaires à la constitution du dossier de demande de brevet, comme défini dans le document 37 CFR 1.56. Cela s'applique également aux demandes de « continuation-in-part », où les informations fournies sont disponibles entre le moment du dépôt de la première demande et celui où la demande est déposée aux bureaux chargés d'attribuer un numéro de demande américain ou international PCT à la demande de « continuation-in-part ».

I acknowledge the duty to disclose information which is material to patentability as defined in 37 CFR 1.56, including for continuation-in-part applications, material information which became available between the filing date of the prior application and the national or PCT international filing date of the continuation-in-part application.

Under the Paperwork Reduction Act of 1995, no persons are required to respond to a collection of information unless it contains a valid OMB control number.

DÉCLARATION — Demande de brevet d'invention ou de brevet de modèle
DECLARATION — Utility or Design Patent Application

Autorisation permettant aux bureaux participants d'avoir accès à la présente demande
Authorization To Permit Access To Application by Participating Offices

Si cette case est cochée, alors le soussigné accorde à l'UPTO (United States Patent and Trademark Office - Bureau américain des brevets et des marques de commerce) le droit d'autoriser l'Office européen des brevets (OEB), l'Office des brevets du Japon (JPO), l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ou tout autre organisme chargé des droits de propriété intellectuelle auprès duquel une demande étrangère revendiquant la priorité sur la demande identifiée ci-dessus a été déposée, à avoir accès à la demande de brevet identifiée ci-dessus. Se reporter au document 37 CFR 1.14(c) et (h). Cette case ne doit pas être cochée si le demandeur n'autorise pas l'OEB, le JPO, le KIPO, l'OMPI ou tout autre organisme chargé des droits de propriété intellectuelle auprès duquel une demande étrangère revendiquant la priorité sur la demande identifiée ci-dessus a été déposée, à avoir accès à la demande de brevet identifiée ci-dessus.

Conformément au document 37 CFR 1.14(h)(3), l'accès à une copie de la demande de brevet identifiée ci-dessus est possible, dans les cas suivants : 1) cela concerne la demande de brevet identifiée ci-dessus, telle que déposée, 2) cela concerne une demande étrangère pour laquelle la demande de brevet identifiée ci-dessus revendique la priorité dans le cadre de l'article 35 U.S.C. 119(a)-(d), si une copie de la demande étrangère (copie certifiée correspondant aux exigences de l'article 37 CFR 1.55) a été déposée au moment de la demande de brevet identifiée ci-dessus et 3) toute demande des Etats-Unis telle que déposée dont la demande de brevet identifiée ci-dessus est issue.

Conformément au document 37 CFR 1.14(c), l'accès est autorisé aux informations relatives à la date de dépôt de l'autorisation. L'accès est autorisé par les bureaux participants.

If checked, the undersigned hereby grants the USPTO authority to provide the European Patent Office (EPO), the Japan Patent Office (JPO), the Korean Intellectual Property Office (KIPO), the World Intellectual Property Office (WIPO), and any other intellectual property offices in which a foreign application claiming priority to the above-identified patent application is filed access to the above-identified patent application. See 37 CFR 1.14(c) and (h). This box should not be checked if the applicant does not wish the EPO, JPO, KIPO, WIPO, or other intellectual property office in which a foreign application claiming priority to the above-identified patent application is filed to have access to the above-identified patent application.

In accordance with 37 CFR 1.14(h)(3), access will be provided to a copy of the above-identified patent application with respect to: 1) the above-identified patent application-as-filed; 2) any foreign application to which the above-identified patent application claims priority under 35 U.S.C. 119(a)-(d) if a copy of the foreign application that satisfies the certified copy requirement of 37 CFR 1.55 has been filed in the above-identified patent application; and 3) any U.S. application-as-filed from which benefit is sought in the above-identified patent application.

In accordance with 37 CFR 1.14(c), access may be provided to information concerning the date of filing the Authorization to Permit Access to Application by Participating Offices.

Revendication de priorité étrangère
Claim of Foreign Priority Benefits

En vertu de l'article 35 U.S.C. 119(a)-(d) or (f) ou 365(b), je revendique par la présente la priorité étrangère sur toute demande étrangère de brevet, de brevet d'invention ou d'obtention végétale, ou de l'article 365(a) pour toute demande internationale PCT énoncée et identifiée ci-dessus qui désigne au moins un pays autre que les États-Unis d'Amérique, en cochant la case correspondante, toute demande étrangère de brevet, de certificat d'inventeur ou d'obtentions végétales, ou toute demande internationale PCT comportant une date de dépôt préalable à la demande dont je revendique la priorité.

I hereby claim foreign priority benefits under 35 U.S.C. 119(a)-(d) or (f), or 365(b) of any foreign application(s) for patent, inventor's or plant breeder's rights certificate(s), or 365(a) of any PCT international application which designated at least one country other than the United States of America, listed below and have also identified below, by checking the box, any foreign application for patent, inventor's or plant breeder's rights certificate(s), or any PCT international application having a filing date before that of the application on which priority is claimed.

| Numéro(s) de demande étrangère préalable Prior Foreign Application Number(s) | Pays Country | Date de dépôt étranger (JJ/MM/AAAA) Foreign Filing Date (MM/DD/YYYY) | Priorité non revendiquée Priority Not Claimed | Copie certifiée jointe ? Certified Copy Attached? | |
|---|-----------------|---|--|--|--------------------------|
| | | | | OUI YES | NON NO |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Numéro(s) de demande(s) étrangère(s) supplémentaire(s) figurant sur une feuille supplémentaire de données prioritaires PTO/SB/02B jointe à la présente déclaration.
Additional foreign application number(s) are listed on a supplemental priority data sheet PTO/SB/02B attached hereto.

Under the Paperwork Reduction Act of 1995, no persons are required to respond to a collection of information unless it contains a valid OMB control number.

DÉCLARATION — Demande de brevet d'invention ou de brevet de modèle
DECLARATION — Utility or Design Patent Application

| | | | | | | |
|--|--------------------------|---|--|------------------|--------------------------|---|
| Adressez toute correspondance à : Direct all Correspondence to: | <input type="checkbox"/> | L'adresse correspondant au numéro du client The address Associated with Customer Number: | <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 30px; margin: 0 auto;"></div> | OU OR | <input type="checkbox"/> | Utiliser l'adresse ci-dessous pour toute correspondance Correspondence address below |
|--|--------------------------|---|--|------------------|--------------------------|---|

| |
|-------------|
| Nom Name |
|-------------|

| |
|--------------------|
| Adresse Address |
|--------------------|

| | | |
|---------------|---------------|--------------------|
| Ville City | État State | Code postal Zip |
|---------------|---------------|--------------------|

| | | |
|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Pays Country | Numéro de téléphone Telephone | Adresse e-mail Email |
|-----------------|----------------------------------|-------------------------|

**ATTENTION :
WARNING:**

Il est fortement recommandé au pétitionnaire/demandeur d'éviter de faire figurer sur les documents, remplis dans le cadre d'une demande de brevet, des renseignements personnels qui pourraient être utilisés à des fins illégales comme lors d'une usurpation d'identité. Dans le cas d'une demande de brevet, l'USPTO ne vous demande jamais de fournir des renseignements personnels comme par exemple votre numéro de sécurité sociale, votre numéro de compte bancaire ou les informations figurant sur votre carte bancaire. Néanmoins, l'USPTO peut être amené à vous demander un chèque ou de remplir un formulaire d'autorisation de prélèvement (PTO-2038) en cas de paiement. Si des informations personnelles semblables à celles énoncées figurent sur des documents à soumettre à l'USPTO, alors le pétitionnaire/demandeur se doit de supprimer lesdites informations et de s'assurer qu'aucune information personnelle ne figure sur les documents avant de les transmettre à l'USPTO. Le pétitionnaire/demandeur reconnaît que le dossier relatif à une demande de brevet est un dossier mis à la disposition du public une fois la demande publiée (sauf dans le cas d'une requête de non-publication conforme au document 37 CFR 1.213(a)) ou le brevet émis. De plus, le dossier d'une demande abandonnée peut également être mis à la disposition du public si la demande est référencée dans une demande déjà publiée ou qu'un lien peut être établi avec un brevet déjà publié (se référer au document 37 CFR 1.14). Les chèques et les formulaires d'autorisation de prélèvement (PTO-2038) fournis en cas de paiement ne sont pas archivés dans le dossier et de ce fait, ces documents ne sont pas rendus publics.

Je déclare par la présente que toutes les déclarations qui figurent dans ce document sont, à ma connaissance, vraies et que toutes les déclarations formulées à partir des renseignements ou des informations sont tenues pour vraies ; et de plus, je reconnais que le fait de faire une fausse déclaration ou son équivalent est passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement, voire les deux, en vertu de l'article (18 U.S.C. 1001) et qu'une fausse déclaration risque de compromettre la validité de la demande de brevet ou du brevet délivré.

Je reconnais par la présente que toute fausse déclaration est passible d'une amende dans le cadre de l'article 18 U.S.C. 1001 ou d'une peine d'emprisonnement de moins de cinq (5) ans, voire les deux.

Petitioner/applicant is cautioned to avoid submitting personal information in documents filed in a patent application that may contribute to identity theft. Personal information such as social security numbers, bank account numbers, or credit card numbers (other than a check or credit card authorization form PTO-2038 submitted for payment purposes) is never required by the USPTO to support a petition or an application. If this type of personal information is included in documents submitted to the USPTO, petitioners/applicants should consider redacting such personal information from the documents before submitting them to the USPTO. Petitioner/applicant is advised that the record of a patent application is available to the public after publication of the application (unless a non-publication request in compliance with 37 CFR 1.213(a) is made in the application) or issuance of a patent. Furthermore, the record from an abandoned application may also be available to the public if the application is referenced in a published application or an issued patent (see 37 CFR 1.14). Checks and credit card authorization forms PTO-2038 submitted for payment purposes are not retained in the application file and therefore are not publicly available.

I hereby declare that all statements made herein of my own knowledge are true and that all statements made on information and belief are believed to be true; and further that these statements were made with the knowledge that willful false statements and the like so made are punishable by fine or imprisonment, or both, under 18 U.S.C. 1001 and that such willful false statements may jeopardize the validity of the application or any patent issued thereon.

I hereby acknowledge that any willful false statement made in this declaration is punishable under 18 U.S.C. 1001 by fine or imprisonment of not more than five (5) years, or both.

Under the Paperwork Reduction Act of 1995, no persons are required to respond to a collection of information unless it contains a valid OMB control number.

DÉCLARATION — Demande de brevet d'invention ou de brevet de modèle
DECLARATION — Utility or Design Patent Application

| | | | |
|---|---------------|---|----------------------------|
| NOM DE L'UNIQUE OU DU PREMIER INVENTEUR NAME OF SOLE OR FIRST INVENTOR: | | <input type="checkbox"/> Une demande a été déposée pour l'inventeur soussigné A petition has been filed for this unsigned inventor | |
| Prénom (Tous dans le cas de plusieurs prénoms) Given Name (first and middle [if any]) | | Nom de famille Family Name or Surname | |
| Signature de l'inventeur Inventor's Signature | | Date Date | |
| Résidence : Ville Residence: City | État State | Pays Country | Nationalité Citizenship |
| Adresse postale Mailing Address | | | |
| Ville City | État State | Code postal Zip | Pays Country |
| <input type="checkbox"/> D'autres inventeurs ou un représentant légal sont énoncés sur la(les) _____ feuille(s) supplémentaire(s) PTO/SB/02A ou 02LR ci-jointe(s). Additional inventors or a legal representative are being named on the _____ supplemental sheet(s) PTO/SB/02A or 02LR attached hereto. | | | |

Déclaration sur la Loi sur la protection de la vie privée

La Loi sur la protection de la vie privée de 1974 (PL 93-579) exige que certaines informations vous soient données en rapport avec votre soumission du formulaire en annexe connexe à une demande de brevet ou à un brevet. En conséquence, conformément aux exigences de la Loi, merci de noter que: (1) l'autorité générale pour la collecte de ces informations est 35 USC 2 (b) (2); (2) il est facultatif de fournir les renseignements demandés; et (3) le but principal dans lequel les informations sont utilisées par l'US Patent and Trademark Office (Bureau américain des brevets et des marques de commerce) est de traiter et / ou d'examiner votre soumission connexe à une demande de brevet ou à un brevet. Si vous ne fournissez pas les informations demandées, l'US Patent and Trademark Office peut ne pas être en mesure de traiter et / ou d'examiner votre soumission, ce qui peut entraîner la résiliation de la procédure ou l'abandon de la demande ou la péremption du brevet.

Les informations que vous fournissez dans ce formulaire seront soumises aux utilisations de routine suivantes :

1. Les informations dans ce formulaire seront traitées de manière confidentielle dans la mesure autorisée en vertu de la Loi pour la liberté d'information (5 USC 552) et la Loi sur la protection de la vie privée (5 USC 552a). Les dossiers de ce système d'archives peuvent être divulgués au Ministère de la justice afin de déterminer si la divulgation de ces dossiers est requise par la Loi pour la liberté d'information.
2. Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, dans le cadre de la présentation de preuves devant un tribunal, un magistrat, ou un tribunal administratif, y compris des divulgations à l'avocat de la partie adverse dans le cadre des négociations de règlement.
3. Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, à un membre du Congrès soumettant une demande relative à un individu, à qui se rapporte le dossier, lorsque l'individu a demandé l'aide du Membre à l'égard de l'objet du dossier.
4. Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, à un entrepreneur de l'Agence ayant besoin des informations afin d'exécuter un contrat. Les bénéficiaires d'informations seront tenus de se conformer aux exigences de la Loi sur la protection de la vie privée de 1974, tel que modifiée, conformément à 5 USC 552a (m).
5. Un dossier relatif à une demande internationale déposée en vertu du Traité de coopération sur les brevets dans ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, au Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, en vertu du Traité de coopération sur les brevets.
6. Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, à une autre agence fédérale à des fins d'examen de la Sécurité nationale (35 USC 181) et à des fins d'examen en vertu de la Loi sur l'énergie atomique (42 USC 218 (c)).
7. Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, à l'Administrateur, Services généraux, ou à son / sa représentant (e), au cours d'une inspection des archives menée par le GSA dans le cadre de la responsabilité de cette agence de recommander des améliorations au niveau des pratiques et des programmes de gestion d'archives, sous l'autorité de l'article 44 USC 2904 et 2906. Une telle divulgation sera faite conformément aux règlements GSA régissant l'inspection des archives à cet effet, et toute autre directive pertinente (c'est à dire GSA ou le Commerce). Une telle divulgation ne sera pas utilisée pour prendre des décisions concernant des individus.
8. Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, au public après soit la publication de la demande en vertu de 35 USC 122 (b) soit la délivrance d'un brevet en vertu de 35 USC 151. En outre, un dossier peut être divulgué, sous réserve des limites de 37 CFR 1.14, en tant qu'utilisation de routine, au public si le dossier a été déposé dans une demande qui a été abandonnée ou dans laquelle la procédure a été résiliée et laquelle demande est référencée soit par une demande publiée, par une demande ouverte à l'inspection publique, ou par un brevet délivré.

9. Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, à une agence de maintien de l'ordre au niveau fédéral, étatique, ou local, si l'USPTO prend connaissance d'une violation réelle ou éventuelle de la loi ou la réglementation.